

Barème de l'impôt sur le revenu : ce que prévoit le projet de loi de finances pour 2026



© 2026 Les Echos Publishing

Adopté définitivement, le projet de loi de finances pour 2026 procède à une réévaluation du barème de l'impôt sur le revenu.

Revalorisation du barème de l'impôt sur le revenu

Afin de protéger le pouvoir d'achat des Français, les limites des tranches du barème de l'impôt sur le revenu 2025, qui sera liquidé en 2026, sont revalorisées de 0,9 % afin de prendre en compte l'inflation. Le barème est donc le suivant :

IMPOSITION DES REVENUS 2025	
Fraction du revenu imposable (une part)	Taux d'imposition
Jusqu'à 11 600 €	0 %
De 11 601 € à 29 579 €	11 %
De 29 580 € à 84 577 €	30 %
De 84 578 € à 181 917 €	41 %
Plus de 181 917 €	45 %

De la même façon, le plafonnement des effets du quotient

familial est relevé, pour l'imposition des revenus de 2025, de 1 791 à 1 807 € pour chaque demi-part accordée, soit 904 € (au lieu de 896 €) par quart de part additionnel.

Précision : le quotient familial est un système qui corrige la progressivité du barème de l'impôt sur le revenu pour les contribuables ayant droit à plus d'une part. Toutefois, l'avantage fiscal qui résulte de son application est limité pour chaque demi-part ou quart de part s'ajoutant aux deux parts des couples mariés ou pacsés faisant l'objet d'une imposition commune ou à la part des contribuables célibataires, divorcés, mariés ou pacsés imposés séparément.

[Projet de loi de finances pour 2026, n° 227, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale en application de l'article 49.3 de la Constitution, 2 février 2026](#)

© 2026 Les Echos Publishing